

Rapport d'activité 2015

*Ensemble,
participons à la gestion de l'eau et à la valorisation du territoire*



Le moulin de Nid d'Oie réhabilité à Clisson (44) © EPTB Sèvre Nantaise



Chères et chers collègues,

L'année 2015 marque une nouvelle étape dans l'évolution de l'EPTB Sèvre Nantaise avec l'adhésion de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais et du Syndicat pour l'alimentation en eau de la Région ouest de Cholet. Ces nouvelles adhésions témoignent de la reconnaissance accordée par les collectivités du bassin versant à l'action de l'EPTB.

L'EPTB a vocation à fédérer, coordonner la gestion de la ressource en eau à l'échelle du bassin versant avec les acteurs locaux que sont les régions, les départements, intercommunalités, les syndicats de rivière et les communes.

Pour plus d'efficacité et dans un souci d'économie, une organisation est mise en place avec la mutualisation de l'administratif et de la communication entre l'EPTB, l'agglomération du Bocage Bressuirais et quatre syndicats de rivière.

Un autre temps fort de l'année 2015 concerne l'implantation du siège de l'EPTB au moulin de Nid d'Oie à Clisson au cœur du bassin versant. Ce site est une véritable fenêtre sur la Sèvre Nantaise et son histoire ainsi qu'une vitrine pour l'Établissement public et ses missions. Nombreux sont les visiteurs qui viennent nous rencontrer lors des journées du patrimoine ou à d'autres occasions.

L'année 2015 marque l'aboutissement de la révision du SAGE avec l'arrêté inter-préfectoral reçu en avril 2015.

L'EPTB Sèvre Nantaise s'investit dans la reconquête de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques. En 2015, les premières Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) ont été mises en place sur l'aire d'alimentation du captage grenelle Le Longeron. La charte de l'éco-jardinier a été mise en place. Son objectif est de sensibiliser et informer la population aux alternatives aux pesticides. Enfin, les actions sur les milieux aquatiques se poursuivent avec l'accompagnement des syndicats de rivière pour les actions sur la continuité écologique des cours d'eau et la définition d'une méthode pour la gestion des plans d'eau.

Pour le volet inondations, des nouveaux repères de crue ont vu le jour en fin d'année.

Dans le cadre de la réforme territoriale et notamment la mise en place de la compétence Gestion des Milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI), une étude est conduite par l'EPTB dans l'objectif de définir les impacts de la mise en œuvre de cette compétence. Des rencontres auprès des collectivités et intercommunalités sont prévues en 2016.

Au-delà de ces faits marquants, je vous invite à découvrir et à compléter cette information par la lecture du rapport d'activité 2015.

Jean-Paul Brégeon

Président de l'Établissement Public Territorial
du Bassin de la Sèvre Nantaise

2015

Sommaire

2015 : les faits marquants

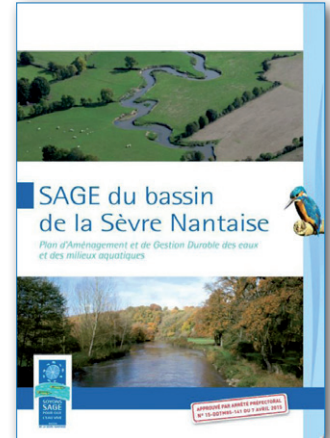
- | | | |
|----------|---|-------------|
| 1 | Le bassin versant de la Sèvre Nantaise et l'Établissement Public Territorial du Bassin de la Sèvre Nantaise | P 5 |
| | <ul style="list-style-type: none">• Le bassin versant : un faisceau de rivières• L'Établissement Public Territorial de Bassin : faisons connaissance• L'Établissement Public Territorial de Bassin : les relations entre l'EPTB et les collectivités | |
| 2 | Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux et ses programmes d'actions | P 8 |
| | <ul style="list-style-type: none">• Composition de la CLE du SAGE Sèvre Nantaise• Révision du SAGE Sèvre Nantaise• Mise en oeuvre du SAGE Sèvre Nantaise | |
| 3 | Les actions menées en 2015 | P 11 |
| | <ul style="list-style-type: none">• Améliorer la qualité de l'eau• Réduire le risque d'inondation• Entretien et améliorer les milieux aquatiques• Organisation et mise en oeuvre - Volet amélioration de la connaissance et suivi de l'évolution du bassin versant• Valorisation de la ressource en eau et des milieux aquatiques• Organisation et mise en oeuvre - Volet information et sensibilisation | |
| 4 | Vie et fonctionnement de la structure | P 27 |
| | <ul style="list-style-type: none">• L'équipe de l'EPTB• Le budget | |

2015

Les faits marquants



31 mars
Inauguration du siège du Syndicat mixte Établissement Public Territorial du Bassin de la Sèvre Nantaise au moulin de Nid d'Oie
> Clisson (44)



7 avril
Approbation par arrêté préfectoral du nouveau Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du Bassin de la Sèvre Nantaise

28 avril
Réunion de restitution de l'étude de diagnostics de vulnérabilité des enjeux situés en zone inondable
> Clisson (44)



28 avril
Animation autour d'une frayère à brochets pour les élèves de 5ème du collège Pont-de-Moine
> Montfaucon-Montigné Sèvremoine (49)



28 mai
Monsieur Jean-Paul BREGEON, adjoint au maire de Cholet et président du Syndicat des Vallées de la Moine et de la Sanguèze, a été élu nouveau président du Syndicat mixte Établissement Public Territorial du Bassin de la Sèvre Nantaise
> Clisson (44)

12 juillet
Célébration de l'approbation du SAGE du Bassin de la Sèvre Nantaise à travers le message "La Sèvre Nantaise vivante, je veux pouvoir à nouveau m'y baigner" au moulin de Nid d'Oie
> Clisson (44)



19 et 20 septembre
Journées Européennes du Patrimoine au moulin de Nid d'Oie
> Clisson (44)



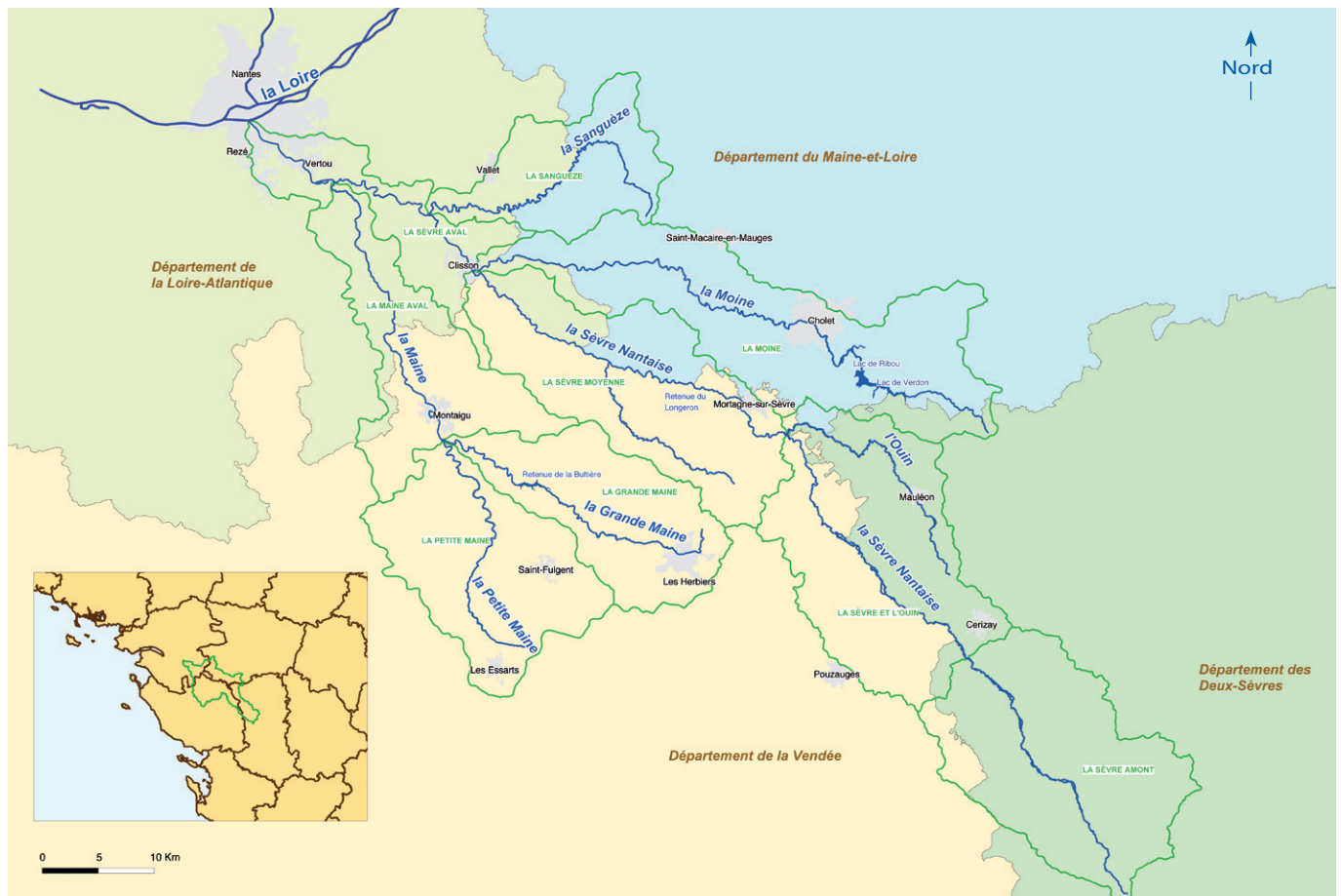
1 Le bassin versant de la Sèvre Nantaise et l'Établissement Public Territorial de Bassin



Le bassin versant de la Sèvre Nantaise

Un faisceau de rivières

La Sèvre Nantaise est le dernier grand affluent de la Loire. La Sèvre Nantaise, l'Ouin, la Moine, la Sanguèze et la Maine et des réseaux secondaires, portent à plus de 2 000 km le linéaire de rivières et ruisseaux du bassin versant de la Sèvre Nantaise. Son territoire d'environ 2 350 km² couvre 123 communes, réparties sur quatre départements : la Loire-Atlantique, le Maine-et-Loire, les Deux-Sèvres et la Vendée et deux régions administratives : les Pays de la Loire et l'Aquitaine - Limousin - Poitou-Charentes.



Chiffres clés

2 350 km²

2 300 km
de cours d'eau

4 départements

316 000
habitants

2 régions

123
communes

1 SAGE

dont 314 km
de cours d'eau
principaux

21 établissements publics
de coopération intercommunale

Le Syndicat mixte EPTB Sèvre Nantaise : animateur de la stratégie liée à la gestion de l'eau

Faisons connaissance

L'EPTB Sèvre Nantaise, reconnu Établissement Public Territorial de Bassin, comprend les départements de la Loire-Atlantique, de Maine-et-Loire, des Deux-Sèvres et de la Vendée ainsi que les collectivités gestionnaires de cours d'eau, notamment les syndicats de rivière.

Au 1^{er} juillet 2015, la Communauté d'agglomération du Bocage Bressuirais (CA2B) et le Syndicat intercommunal pour l'alimentation en eau de la région Ouest de Cholet (SIAEP ROC) adhèrent à l'EPTB.

Le périmètre d'action de l'EPTB correspond au périmètre du bassin versant de la Sèvre Nantaise.

L'EPTB Sèvre Nantaise veille au maintien et au développement d'une cohérence de la gestion de l'eau du bassin versant. Des sources jusqu'à la confluence avec la Loire, il assure un rôle de coordination, d'animation,

d'information, de conseil pour l'ensemble des acteurs de l'eau, notamment les collectivités membres. Dans ce cadre, il co-construit des programmes d'actions avec ses partenaires.

Plus particulièrement, l'EPTB est chargé de :

- fédérer les acteurs du bassin versant,
- améliorer la qualité de la rivière,
- lutter contre les pollutions,
- entretenir et restaurer les milieux aquatiques,
- prévenir les inondations,
- valoriser le patrimoine,
- informer, sensibiliser et communiquer.

L'EPTB Sèvre Nantaise est la structure porteuse du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE). À ce titre, il est chargé du secrétariat de la Commission Locale de l'Eau (CLE), de son animation et de la maîtrise d'ouvrage d'études pour accompagner la mise en œuvre du SAGE.

Les relations entre l'EPTB et les collectivités

La mutualisation entre l'EPTB et les gestionnaires de cours d'eau

Afin de rassembler les compétences et les outils dans les domaines techniques, administratifs et de la communication en lien avec les milieux aquatiques, une convention intitulée « partenariat opérationnel et outils de développement stratégique » est signée.

Aussi, en 2015, un schéma de mutualisation est effectué comprenant la Communauté d'agglomération du Bocage Bressuirais, le Syndicat des vallées de la Moine et de la Sanguèze, le Syndicat de la Sèvre aux Menhirs roulants et ses affluents, le Syndicat du bassin des Maines Vendéennes et Sevraval. Ceux-ci ont décidé de confier les missions administratives et la communication liée aux milieux aquatiques à l'EPTB à compter du 1^{er} janvier 2016 (1^{er} avril pour la signature des Maines Vendéennes).

La nouvelle compétence GEMAPI

La loi du 27 janvier 2014 « de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles » (MAPTAM) attribue une compétence exclusive et obligatoire au bloc communal en matière de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations, à compter du 1^{er} janvier 2018, et de l'eau et de l'assainissement à compter du 1^{er} janvier 2020.

L'attribution de ces compétences au bloc communal doit permettre d'assurer, sur l'ensemble du territoire, une cohérence entre la politique d'urbanisme, d'aménagement du territoire et les missions relatives à la prévention des risques et à la gestion des milieux aquatiques.

L'esprit des réformes de l'action publique territoriale visant la réorganisation des collectivités territoriales et de leurs compétences est à croiser avec les principes d'une gestion cohérente de la ressource en eau, des milieux aquatiques et de prévention des inondations, et assurer la conception et la réalisation des aménagements à des échelles hydrographiquement cohérentes de la loi sur l'eau qui inscrit l'action publique à l'échelle du bassin versant.

Ainsi, la compétence GEMAPI peut être transférée, tout ou partie, à des syndicats mixtes ouverts ou fermés.

Les lois MAPTAM et NOTRe revoient également le statut des établissements publics de bassin (EPTB) et introduisent les établissements publics d'aménagement et de gestion de l'eau (EPAGE). Ces établissements sont visés comme étant les principaux acteurs pour réaliser tout ou partie des missions relevant de la compétence GEMAPI, par transfert ou délégation des EPCI à fiscalité propre.

Une étude sur la GEMAPI est portée par l'EPTB Sèvre Nantaise. Une restitution sera faite en 2016.

2 Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux et ses programmes d'actions



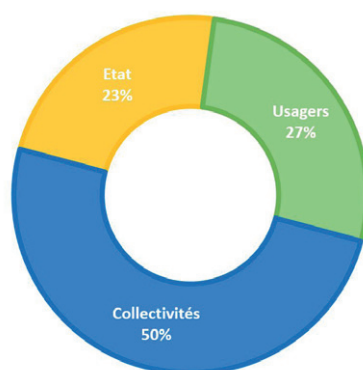
Le SAGE du bassin versant de la Sèvre Nantaise

Un véritable outil de développement durable

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du bassin versant de la Sèvre Nantaise est un outil de planification de la gestion de l'eau et des milieux aquatiques. Il est élaboré par la Commission Locale de l'Eau (CLE) composée d'élus, d'usagers et de représentants des services de l'Etat.

Le SAGE fixe des objectifs généraux et des orientations permettant de satisfaire aux principes d'une gestion équilibrée et durable de la ressource en eau sur le bassin versant de la Sèvre Nantaise.

Composition de la CLE du SAGE Sèvre Nantaise

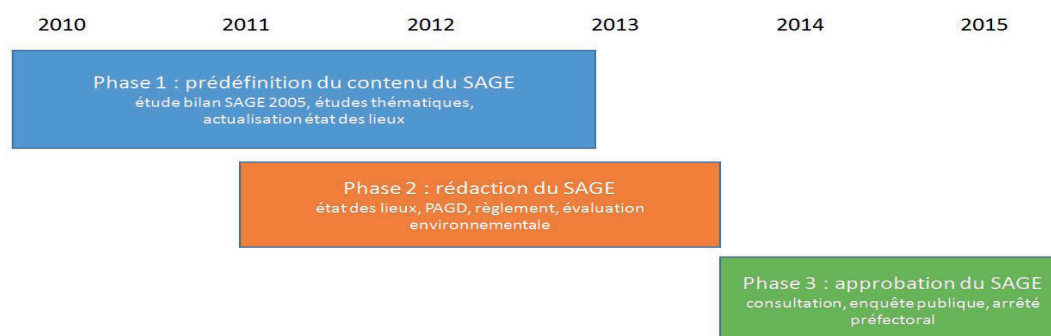


Composition CLE SAGE Sèvre Nantaise (63 membres)

Révision du SAGE Sèvre Nantaise

Après une validation par la CLE en août 2013 et une première consultation, le projet de SAGE a fait l'objet d'une enquête publique, avec avis favorable en 2014. La procédure de révision du SAGE s'est concrétisée en 2015.

Ainsi, après quatre années de révision, une phase de consultation et une enquête publique, le nouveau Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du bassin de la Sèvre Nantaise a été **approuvé par arrêté préfectoral le 7 avril 2015**. Il remplace désormais l'ancien SAGE de 2005.



Méthode révision SAGE

Mise en oeuvre du SAGE Sèvre Nantaise

La mise en œuvre du nouveau SAGE Sèvre Nantaise se fait principalement au travers de deux contrats :

- les **Contrats Territoriaux (CT)**, outils de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, sur les sous-bassins versants : Longeron, aval de la Sèvre, Moine-Sanguèze et Maines. Deux volets peuvent être développés dans un contrat territorial : le volet relatif aux actions en lien avec les milieux aquatiques (anciennement appelé CRE - Contrat Restauration Entretien) et le volet lié aux pollutions diffuses d'origine agricole.
- le **Contrat Régional de Bassin Versant (CRBV)**, outil de la Région des Pays de la Loire.

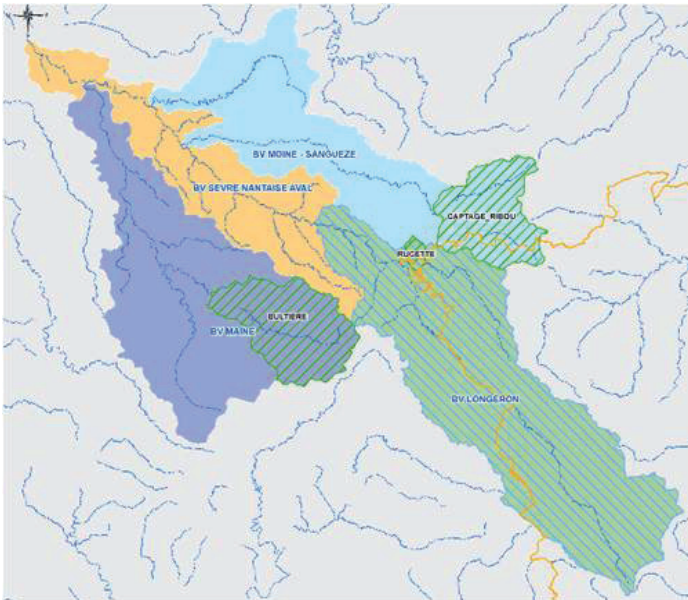
Un contrat cadre intègre les actions déployées de manière globale sur tout le bassin de la Sèvre Nantaise et celles plus spécifiquement portées par l'EPTB de la Sèvre Nantaise.

L'année 2015 a vu l'aboutissement du travail de préparation d'un nouveau programme d'actions sur le bassin de la Sèvre Nantaise.

Le diagnostic des cours d'eau et la définition des priorités d'actions établie en 2014 ont servi de base au calage des propositions de programme d'actions concernant le volet milieux aquatiques. En 2015, un comité technique a posé les bases des programmations en réponse aux objectifs identifiés. Plusieurs réunions de travail avec les maîtres d'ouvrage, les partenaires techniques et financiers (Agence de l'Eau) ont eu lieu en parallèle.

Un comité de pilotage spécifique à chaque territoire a permis d'arrêter le contenu des programmes d'actions (quatre réunions en septembre 2015).

Sur le bassin du Longeron, en plus du volet milieux aquatiques, un volet pollutions diffuses a été développé. Sur les territoires des Maines, Moine Sanguèze et aval Sèvre, le volet pollutions diffuses des contrats territoriaux devra être préparé à partir de 2016.



Les CT et CRBV ont été finalisés à l'automne 2015 et validés par le conseil d'administration de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne. Pour les actions relevant d'une mise en œuvre par l'EPTB, un contrat de partenariat avec l'Agence de l'eau Loire-Bretagne a été établi pour la période 2015-2019. Ces contrats doivent faire l'objet d'une signature officielle en 2016.

Le CRBV a été signé avec la Région des Pays de la Loire fin 2015. Le projet de Contrat Régional de Bassin Versant 2015-2017 a été approuvé par la commission permanente réunie le 9 novembre 2015. Pour contribuer à la réalisation du programme d'actions, la Région réserve aux différents maîtres d'ouvrage porteurs des actions inscrites au contrat, une subvention globale d'un montant de 1 454 740 € correspondant à 26% du montant estimé des actions envisagées dans le contrat qui s'élève à 5,6 millions d'euros.

Chiffres clés



3 Le actions menées en 2015



Les actions de 2015



Améliorer la qualité de l'eau

Réduire l'usage des pesticides pour la qualité de l'eau

*Dans le cadre de la révision du SAGE du bassin versant de la Sèvre Nantaise, la commission locale de l'eau a défini comme enjeu prioritaire l'amélioration de la qualité de l'eau. **La qualité des eaux vis-à-vis des pesticides demeure un enjeu important** sur le bassin versant. A ce titre, un **plan de réduction de l'usage des pesticides d'origine agricole et non agricole** a été défini. **Tous les usagers sont concernés** : collectivités, agriculteurs, particuliers ou encore gestionnaires d'infrastructures de transport.*

Amélioration de la connaissance sur la qualité de l'eau

Dans le cadre du SAGE révisé et approuvé, la commission locale de l'eau (CLE) a notamment retenu le sous-bassin versant de la Sanguèze comme prioritaire pour la reconquête de la qualité de l'eau vis-à-vis des pesticides.

La CLE souhaite que le suivi qualité en pesticides soit accentué en augmentant les analyses sur la station du Pallet afin de mieux comprendre les pics de concentrations et de les rapprocher de la pluviométrie. Elle souhaite également que des connaissances soient acquises sur les origines de l'AMPA.

En septembre 2014, les services de l'Etat (DREAL, DRAAF) ont interpellé l'EPTB Sèvre Nantaise sur les pics d'AMPA sur la Sanguèze au Pallet en demandant des éléments d'explication possible.

Afin de mieux comprendre les origines de l'AMPA sur ce sous-bassin versant, l'EPTB Sèvre Nantaise a réalisé sur la période janvier-décembre 2015 des analyses mensuelles en différents points sur la Sanguèze (4 points), la Logne (3 points) et le ruisseau de la Braudière (2 points).

Une réunion en mai 2015 a été organisée par l'EPTB afin d'informer l'ensemble des acteurs du bassin de la Sanguèze sur le contexte et les objectifs de ce suivi.

Les résultats seront analysés en janvier 2016 à l'issue de l'analyse des résultats du mois de décembre 2015 et seront présentés aux acteurs du territoire en début d'année 2016.



Formation "charte jardinerie", septembre 2015

Mise en oeuvre du plan d'actions "pesticides"

Charte de l'éco'jardinier de la Sèvre Nantaise

Dans le cadre du comité de pilotage « Chartes de réduction de l'usage des pesticides non agricoles » instauré en 2014, une charte a été élaborée en partenariat avec :

- quelques élus référents du bassin,
- le CPIE Loire Anjou, le CPIE Sèvre et Bocage et le CPIE Gâtine Poitevine,
- la Communauté d'Agglomération du Choletais,
- Vendée Eau,
- les partenaires financiers (Agence de l'eau, Région des Pays-de-la-Loire).

Au travers de cette charte, les particuliers signataires s'engagent à réduire l'usage de pesticides dans leur jardin et leurs espaces privés (allées de garage, pieds de murs, etc.) et contribuent ainsi à la reconquête de la qualité de l'eau et à l'amélioration de leur cadre de vie. La collectivité (commune, communauté de communes) s'engage alors à réaliser des animations et à favoriser le conseil et les retours d'expériences sur le jardinage au naturel et les techniques alternatives.

La charte intitulée « charte de l'éco'jardinier de la Sèvre Nantaise » est constituée de quatre documents :

- la charte à faire signer au particulier spécifiant ses engagements (8 engagements obligatoires + choix d'engagements complémentaires pour atteindre a minima 10 engagements),
- la notice qui apporte des conseils et explications sur certains engagements,
- l'autocollant permettant d'identifier les foyers signataires,
- la méthode à destination des élus des collectivités souhaitant porter cette charte sur leur territoire.

Le portage local de la charte est privilégié pour en garantir l'efficacité : la proximité est indispensable pour suivre et conseiller les particuliers. Il est important de relier cette démarche à l'engagement de la collectivité dans la réduction des usages de pesticides pour atteindre le zéro pesticide sur l'espace public.

Afin de garantir une cohérence entre leurs actions et la démarche de sensibilisation et d'engagement des particuliers, la collectivité doit respecter les conditions suivantes :

- être engagée dans un objectif Zéro Phyto pour 2020, conformément au SAGE de la Sèvre Nantaise,
- ne plus utiliser de pesticides sur la voirie et les espaces verts.

L'EPTB Sèvre Nantaise met à disposition des collectivités souhaitant mettre en œuvre la charte les outils nécessaires. Les collectivités doivent faire une demande à la commission locale de l'eau. Conformément à la note méthodologique établie, un programme d'animation devra être prévu par la collectivité et transmis à l'EPTB.

ZOOM SUR ...

Les outils de la charte présentés et validés par la commission locale de l'eau du SAGE Sèvre Nantaise



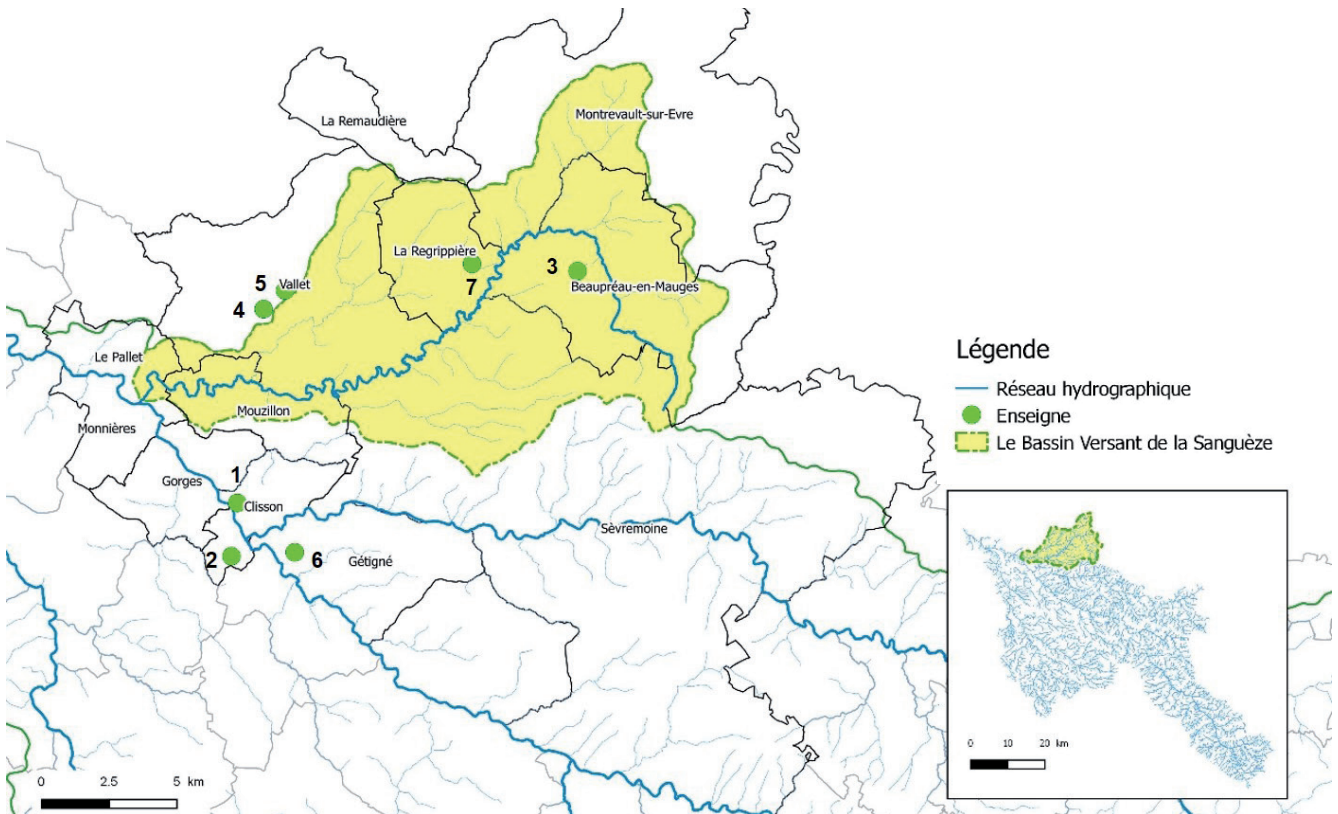
Charte "Jardiner au naturel, ça coule de source !"



La charte « Jardiner au naturel, ça coule de source ! » consiste à engager les jardineries dans une démarche de conseils, de sensibilisation des jardiniers amateurs sur les risques liés à l'usage de pesticides et sur les alternatives possibles. Au travers de la charte, les enseignes signataires s'engagent à encourager les alternatives aux traitements chimiques répondant au respect de l'environnement et de la santé publique.

L'EPTB a assuré en 2015 le lancement de cette charte sur un territoire pilote : le bassin versant de la Sanguèze et sa zone de chalandise.

Les signataires potentiels sont représentés sur la carte ci-dessous : il s'agit des enseignes situées sur le bassin de la Sanguèze mais également d'enseignes en périphérie immédiate appartenant à la zone de chalandise.



L'EPTB Sèvre Nantaise a initié fin mai 2015 la prise de contact avec les directeurs de magasins et référents de certaines filiales (Terrena, Gamm Vert) afin de présenter la charte pour assurer l'engagement de chaque enseigne. Les 7 magasins ont répondu favorablement à cette requête.

La mise en œuvre de la Charte nécessitant une coordination et une impulsion par la collectivité, il semblait indispensable de s'associer à des partenaires compétents sur le jardinage au naturel et ayant la connaissance du monde de la vente afin de :

- former les vendeurs,
- réaliser des enquêtes d'évaluation : nécessité d'un réseau de bénévoles pour l'enquête client mystère, nécessité d'un regard « extérieur » au dispositif,
- être un relai de communication vers le grand public.

Un partenariat avec le CPIE Loire Anjou et UFC Que Choisir (Nantes) a donc été instauré en 2015 pour accompagner l'EPTB dans le lancement de la démarche.

Afin de garantir l'engagement de l'enseigne avant la signature officielle prévue début 2016, plusieurs étapes ont été préalablement réalisées en 2015 :

Mars-Mai 2015	Evaluation de la charte et définition d'une méthodologie de mise en œuvre sur le bassin versant (cadre d'un stage de Master II)
Mai-Juillet 2015	Rencontre des enseignes pour présentation de la charte
Juillet-Août 2015	Envoi par chaque enseigne de la lettre d'engagement à l'EPTB Préparation et organisation de la première session de formation Rencontre des partenaires potentiels localement : Cicadelle, Clisson Passion, Jardiner Nature, etc. Rencontre des collectivités compétentes en prévention des déchets dangereux : Communautés de communes, SIRDOMDI...
Sept-Oct 2015	Formation des vendeurs Commande des outils de communication
Novembre 2015	Sollicitation des partenaires moraux pour signature officielle de la charte aux côtés de l'EPTB et des enseignes Création et Impression d'outils de communication complémentaires
A partir de janvier 2016	Mise en place des outils de communication dans les magasins Préparation de la signature officielle pour début 2016

Autres actions de communication et de sensibilisation

En 2015, la communication et la sensibilisation sur cet enjeu a été faite au travers notamment de :

- **la participation à la journée de l'URCPIE à Château-Thébaud le 9 octobre 2015** : l'EPTB partenaire de cette journée est intervenu pour présenter la qualité de l'eau sur le bassin ainsi que les actions de sensibilisation et de réduction de l'usage des pesticides par les particuliers (Charte éco'jardiner, Charte Jardiner au naturel, ça coule de source !).



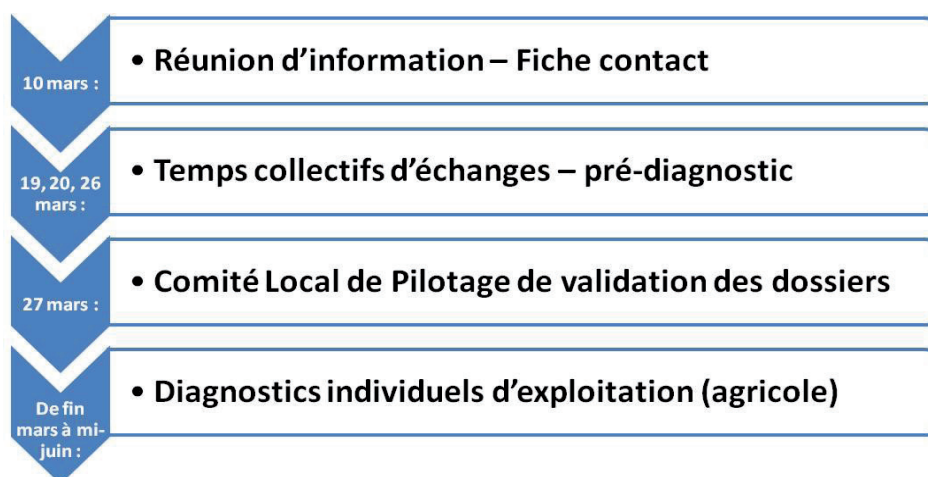
Journée URCPIE à Château-Thébaud (44), octobre 2015

Le captage du Longeron

Les Mesures Agro-Environnementales et Climatiques constituent un outil de mise en oeuvre du programme d'actions de l'aire d'alimentation du captage grenelle du Longeron.

Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC)

Le dossier de candidature déposé auprès de la région Poitou-Charentes pour le portage des MAEC par l'EPTB Sèvre Nantaise a été accepté. La campagne de mise en œuvre s'est déroulée de la manière suivante :



Les résultats en terme de contractualisation, en comparaison aux objectifs fixés dans le PAEC sont présentés ci-après :

	Objectif		Réal	
	Nb de contrats	budget	Nb de contrats	budget
Céréales évolution	4	36 408 €	1	6 228€
Élevage évolution	2	18 348 €	6	71 234 €
Élevage maintien	24	172 656 €	22	159 637 €
TOTAL	30	227 412 €	29	237 099 €
Total sur la durée de la contractualisation		1 137 060 €		1 185 495 €

Le bilan de la campagne a conduit à l'analyse suivante :

- une très forte mobilisation autour de la SPE (Système Polyculture Elevage) dominante élevage : des frustrations des agriculteurs au regard des objectifs 2015 ;
- une organisation globalement adaptée aux objectifs ;
- une communication à améliorer malgré un contexte de mise en œuvre difficile (circuits d'informations à définir) ;
- des critères de sélection mal compris et difficiles à appliquer.

Le second semestre a par ailleurs été consacré à l'élaboration des PAEC sur l'ensemble du bassin du Longeron. Deux PAEC ont ainsi été déposés fin 2015 : un sur la région Poitou-Charentes et un sur la région des Pays de la Loire.

Ils concernent tous les deux les enjeux « eau » et « biodiversité » et prévoient l'ouverture de mesures système et d'engagements unitaires (haies, prairies humides).

Plusieurs réunions de travail ont été organisées afin de bâtir ces deux dossiers :

- les 23/10 et 16/11 pour les Pays de la Loire ;
- les 6 et 20/11 pour la région Poitou-Charentes.



Réduire le risque d'inondation

L'EPTB Sèvre Nantaise est la structure porteuse du Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI). Il assure un rôle de coordination à l'échelle du bassin versant et réalise une partie des actions de ce programme.

Mise en place de nouveaux repères de crues

Afin de compléter le réseau de repères de crues posés lors du premier PAPI, l'EPTB Sèvre Nantaise a engagé une nouvelle action en 2015.

Deux entreprises ont été retenues pour poser de nouveaux repères sur le bassin :

- l'une pour le nivellement des nouveaux repères : un bureau de géomètres a été sélectionné ;
- l'autre pour la fabrication et la pose des repères.

Vingt-cinq nouveaux repères ainsi que des échelles de crues ont été posés courant décembre 2015. Leur localisation ainsi que leurs caractéristiques seront disponibles et visibles sur le site internet : www.sevre-nantaise.com.



Nouveaux repères de crues posés en 2015

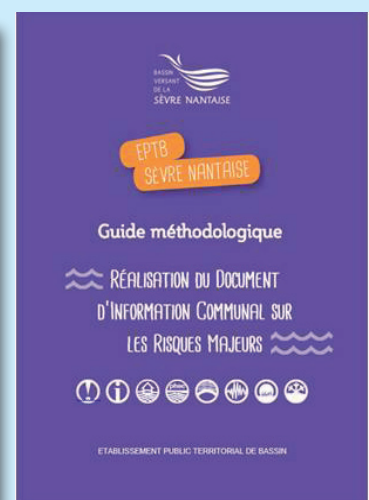
Guides méthodologiques pour la réalisation du Plan Communal de Sauvegarde (PCS) et du Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM)

L'EPTB a réalisé deux guides méthodologiques à l'attention des communes pour la construction de leur PCS et la rédaction de leur DICRIM ; volet inondation.

En complément des différents guides existants, l'EPTB propose aux élus du bassin versant un accès au logiciel OSIRIS Inondation, afin de créer et de faire vivre leur PCS.

Aujourd'hui, plusieurs communes ont déjà engagé les démarches de réalisation (ou de mise à jour) de leur PCS avec l'EPTB. Le premier PCS complet a été finalisé en août 2015.

La rédaction du DICRIM à l'attention de la population se fait à la suite de la réalisation du PCS.



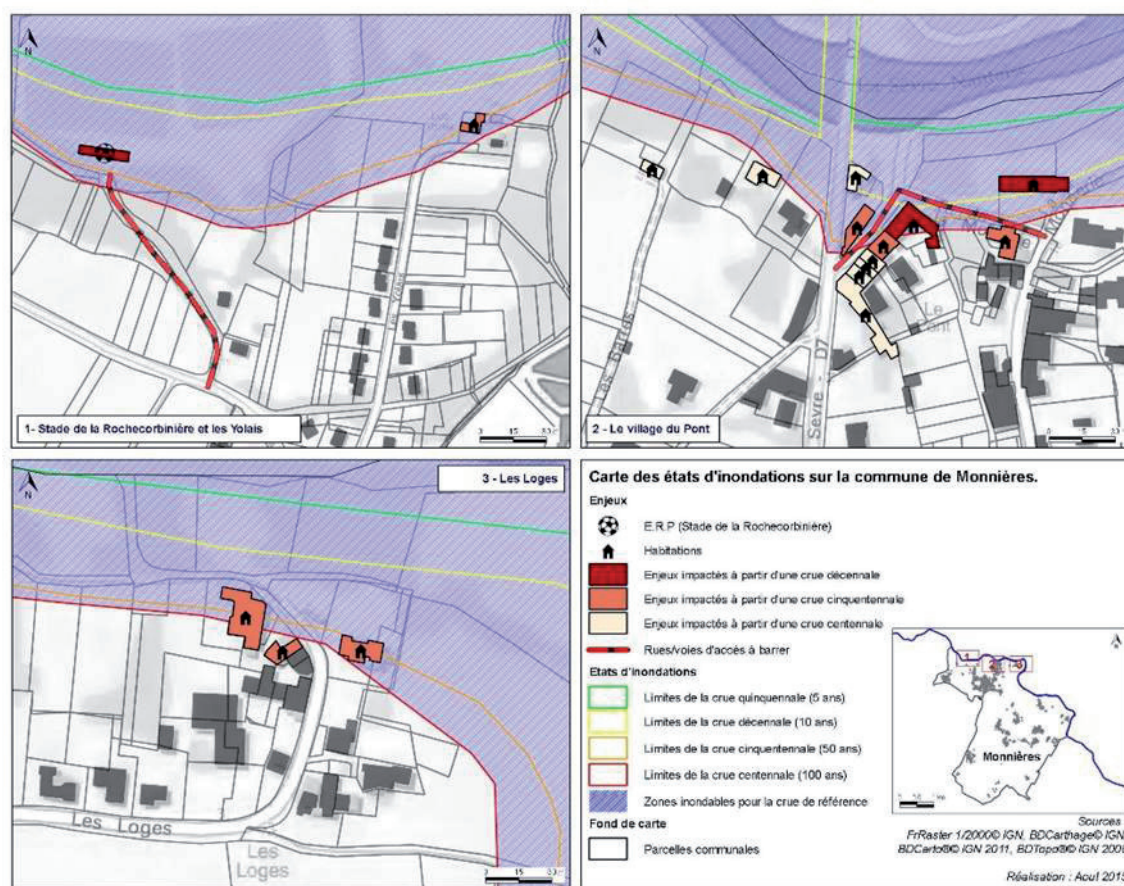
Guides méthodologiques pour la réalisation du PCS et du DICRIM

Les diagnostics de vulnérabilité des habitations situées en zone inondable

En 2015, l'EPTB a poursuivi cette action avec la réalisation des diagnostics de vulnérabilité des habitations situées en zone inondable sur 26 communes du bassin versant.

Les résultats de l'étude obtenus en mars 2015 ont été présentés aux élus et partenaires au mois d'avril. Chaque commune a reçu les données concernant les habitations enquêtées situées sur leur territoire (résultats des questionnaires, indices par commune et par habitation, atlas cartographique communal).

Les cartographies des enjeux ont notamment pu être intégrées dans les nouveaux Plans Communaux de Sauvegarde.



Utilisation des données des diagnostics réalisés sur la commune de Monnières pour la cartographie du PCS de la commune

Expérimentation de ralentissement dynamique du ruissellement sur des bassins tests

La maîtrise des eaux de ruissellement est mise en avant dans le PAPI.

En 2015, l'EPTB a engagé une étude portant sur le ralentissement dynamique des eaux de ruissellement et envisage une action spécifique de test des techniques préconisées sur plusieurs petits bassins versants.

Il s'agit d'évaluer l'effet des mesures de réduction du ruissellement (agricole, routier et urbain), et de sensibiliser les acteurs des bassins versants à la mise en place de ces mesures. Cette expérimentation doit servir à soutenir et alimenter les actions de communication et mettre en valeur les actions douces de gestion des ruissellements.

La première phase de l'étude a été réalisée en 2015. Les bassins versants tests ont été choisis lors d'un comité de pilotage au début du mois de décembre. Les phases 2 et 3 de l'étude vont se poursuivre dès le début de l'année 2016.

Prolongation du Programme d'Actions de Prévention des Inondations

Le PAPI actuel adopté en 2012 se termine fin 2015. L'EPTB a demandé une prolongation de ce programme d'actions afin de poursuivre la gestion des inondations sur le bassin, et de mettre en place les dernières actions du PAPI, jusqu'en 2018.



Entretenir et améliorer les milieux aquatiques

Les travaux pour la restauration de la continuité et de la ligne d'eau, la restauration des berges (notamment l'installation d'abreuvoirs et de clôtures) et de la ripisylve sont mis en oeuvre par les collectivités compétentes en matière de gestion des cours d'eau. Celles-ci sont adhérentes à l'EPTB. Ces actions se sont poursuivies en 2015 sur tout le bassin versant, dans le cadre du solde des Contrats Restauration Entretien (CRE) et de l'engagement par anticipation des premières actions des Contrats Territoriaux. De nombreux travaux sur cours d'eau ont été réalisés.

Interventions sur le lit, les berges et la ripisylve

Ces interventions font partie des opérations fréquentes réalisées par les gestionnaires de cours d'eau. En 2015, les actions de restauration de la ripisylve ont été mises en oeuvre sur la Sèvre Nantaise moyenne, la Crûme, la Braudière sur le bassin de la Sanguèze, la Moine, la Petite Maine et la Maine. La campagne de lutte contre les espèces invasives de berges (renouée du Japon) et des ragondins s'est poursuivie.

Près de 35 abreuvoirs ont été installés principalement sur l'Ouin, la Blatière sur la Sèvre amont. Des actions de poses de clôtures ont été réalisées (environ 10 km) sur ces mêmes secteurs et les biefs faisant l'objet d'actions de restauration de la continuité écologique sur la Petite Maine.

Sur les ruisseaux à potentiel salmonicole affluents de la Sèvre Nantaise, des opérations de mise en défend des berges sont mises en oeuvre par le CPIE Sèvre et Bocage, dans le cadre d'une convention avec l'EPTB et d'autres partenaires. En 2015, 50 aménagements d'abreuvoirs de clôtures de parcelles ont été réalisés.

Interventions sur le lit mineur

Sur le lit mineur, des interventions fréquentes comme l'enlèvement d'embâcles et l'arrachage de plantes envahissantes sont réalisées par l'ensemble des gestionnaires de cours d'eau en fonction des besoins. En 2015, des opérations de renaturation ont été réalisées sur la Braudière et la Petite Maine en amont du Sacré Cœur.



Abreuvoir sur le Bois Fichet
Mauléon - Agglo 2B (79)



Recharge du lit mineur de la Braudière à Tillières (49)

Restauration de la continuité écologique

Sur les cours d'eau principaux, la restauration de la qualité physique des cours d'eau passe notamment par des interventions de réduction de l'impact négatif des ouvrages hydrauliques. Ces opérations sont développées dans le cadre d'une réflexion globale de gestion du cours d'eau. Cette réflexion prend donc en compte les aspects environnementaux mais aussi paysagers, patrimoniaux et sociétaux liés aux usages.

Après une phase de concertation importante, les études de faisabilité menées sur certains sites ont permis d'engager la réalisation de travaux d'effacement, d'arasement ou d'aménagement d'ouvrages, sur l'ouvrage du lavoir du Trézon à Toutlemonde, sur la chaussée du Sacré Cœur sur la Petite Maine à Chavagnes-en-Paillers.



Passé à poisson du Sacré Cœur
© Syndicat mixte du Bassin des Maines Vendéennes (85)

Des études de faisabilité pour la réduction d'impact d'ouvrage et la restauration de la continuité ont été engagées ou se sont poursuivies sur plusieurs sites :

- Ouvrages de Fleuriais à Mortagne-sur-Sèvre et de Buchet à Saint-Laurent-sur-Sèvre par le syndicat de la Sèvre aux Menhirs roulants et de ses affluents ;
- Ouvrages de la Trinité, Moulin Cassé, Pont de Moine par le Syndicat des Vallées de la Moine et de la Sanguèze ;
- Moulin Neuf à Saint Jouin de Milly et ouvrage de Saint Marsault à la Forêt-sur-Sèvre sur le territoire de l'agglomération du Bressuirais ;
- Engagement de la réflexion sur l'ouvrage de la Berthelandière à Chauché et de 6 ouvrages sur la Maine par le syndicat des Maines vendéennes.

Par ailleurs, les syndicats de rivière ont organisé durant l'hiver 2014-2015 l'ouverture coordonnée de vannes sur tous les ouvrages manœuvrables publics et privés (volontaires).

L'impact des plans d'eau sur le fonctionnement des cours d'eau est aussi une problématique forte. Plusieurs sites ont fait l'objet d'études ou de travaux de réduction d'impact en 2015 :

- Etang du Monty sur la Crème (Menhirs roulants), étude préalable à l'effacement ;
- Etang de la Braudière à Tillières (SVMS), travaux de contournement ;
- Etang de Puy Genest (EPTB, Cerizay, CA2B), étude de dépollution et d'effacement.



Zone humide tampon sur le bassin de la Bultière, avant végétalisation
© Syndicat mixte du Bassin des Maines Vendéennes (85)

Restauration du lit majeur

Plusieurs sites en fond de vallée ont fait l'objet de travaux ou d'actions d'entretien en 2015.

Une frayère à brochet a été créée sur la Petite Maine en amont du Sacré Cœur.

Le bassin de la Bultière a fait l'objet d'une campagne importante de création de zones humides tampons (25).

Indicateurs biologiques

Afin d'évaluer la portée des actions de restauration des milieux aquatiques, l'EPTB Sèvre Nantaise et les syndicats ont mis en place un réseau d'indicateurs biologiques avant et après les travaux. Ces indicateurs se basent sur l'**Indice Poisson Rivière (IPR)** et l'**Indice Biologique Global Normalisé (IBGN)**. En 2015, 17 IBG et 16 IPR ont été réalisés.



Organisation et mise en oeuvre - Volet amélioration de la connaissance et suivi de l'évolution du bassin versant

Dans le cadre de la mise en œuvre du SAGE et de son rôle d'observatoire, l'EPTB collecte en continu les données utiles à la compréhension du fonctionnement du bassin versant et au suivi de son évolution.

Enquête collectivités et pesticides 2015/2016

L'EPTB réalise tous les deux ans une enquête sur l'usage des pesticides dans les communes et intercommunalités du bassin versant. **Une nouvelle enquête sur les usages des pesticides en zones non agricoles a donc été lancée en décembre 2015.**

L'EPTB a assuré la coordination de cette enquête avec l'ensemble des structures de bassin versant limitrophes ainsi qu'avec les acteurs réalisant également ce type d'enquête sur le territoire (Vendée Eau, CAC, CREPEPP). L'objectif de cette coordination est d'éviter la sollicitation des collectivités du bassin par plusieurs organismes et d'assurer la centralisation des informations.

The screenshot shows a web browser window with the URL 'enquetes.sevre-nantaise.com/phyto2015/Reponses_au/EPTB/structure/000000'. The form is titled '1. Pratiques phytosanitaires actuelles' and contains several sections:

- 1.2 Quelles sont les quantités de produits phytosanitaires utilisées ?** A table with columns for 'Nom commercial du produit et / ou numéro d'AMM', 'Usage associé', 'Localisation', 'Quantités utilisées en 2014', and 'Surfaces totales traitées en 2014 (m²)'. It lists three products: ENVIRONNET FIT 2 - AMM: 2100008 (Herbicides, CHMETIERE, 2 units, 4000 m²), ENVIRONNET FIT 2 - AMM: 2100008 (Herbicides, ESPACES VERTS (hors gazon), 6 units, 12000 m²), and GREEN TURP 2 - AMM: 9200248 (Herbicides, GAZON, 1 unit, 2000 m²).
- 2. Engagement dans une démarche de réduction de l'usage de pesticides**
 - 2.1 Votre collectivité est-elle engagée dans une démarche de réduction de l'usage de pesticides ? (Options: Oui, Non)
 - 2.2 Si oui, depuis quelle année ? (Year: 2011)
 - 2.3 A l'échelle de l'intercommunalité ? (Options: Oui, Non)
 - 2.4 Pourquoi ? (Options: Craintes des difficultés techniques, Craintes des difficultés organisationnelles, Absence d'engagement politique, Craintes des réactions de la population, Besoins d'appuis techniques, etc.)
- 3. Formation et connaissance de la réglementation**
 - 3.1 Connaissez-vous les textes réglementaires suivants ? (Options: Oui, Non)
 - 3.2 Rencontrez-vous des difficultés à les comprendre en pratique ? (Text input field)

Pour optimiser le temps consacré à la collecte et au traitement de ces données, l'EPTB a développé un outil informatique permettant aux collectivités de renseigner ce questionnaire sur internet. Cet outil permet d'alimenter une base de données et de faciliter la constitution des indicateurs.

L'analyse des données sera réalisée dans le courant du premier trimestre 2016. Une phase de relance des collectivités est prévue en janvier 2016.

Le formulaire internet à remplir par les communes

Le formulaire accessible sur internet permet à chaque commune de répondre en une ou plusieurs fois au questionnaire. Les réponses sont sauvegardées automatiquement toutes les 30 secondes et les éventuelles incohérences sont signalées.

Formulaire accessible sur Internet permettant à chaque commune de répondre au questionnaire

La base de données de l'EPTB centralisant l'ensemble des données

Les données saisies par les communes sont automatiquement intégrées dans la base de données de l'observatoire hébergée sur le serveur internet de l'EPTB. La base "questionnaire pesticides" est connectée à la base E-phy listant l'ensemble des pesticides présents sur le marché. Elle peut par exemple être croisée avec la localisation des communes pour construire des cartes, avec les données qualité de l'eau et alimenter en temps réel les indicateurs de l'observatoire consultables sur <http://observatoire.sevre-nantaise.com>.

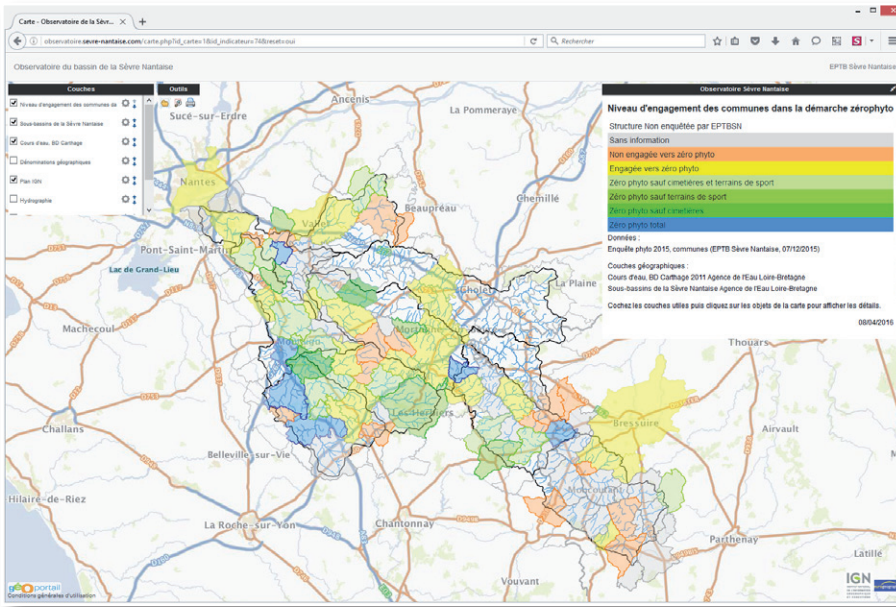


E-phy : la base de données des produits phytosanitaires du Ministère de l'Agriculture

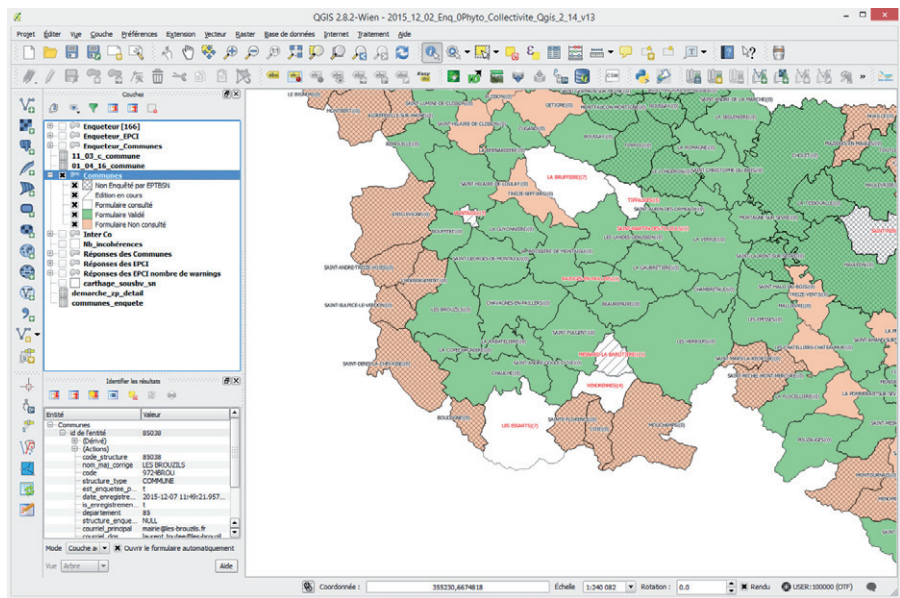
Cette base est utilisée par l'EPTB pour faciliter la saisie du listing de pesticides utilisés par les communes. La base permet d'automatiser ensuite le calcul des quantités de substances actives utilisées.



C'est le nombre de pesticides (produits commerciaux) recensés dans la base de données e-phy utilisée par l'EPTB (soit 1265 substances actives différentes).



L'observatoire accessible sur internet permet de consulter les réponses des communes en temps réel.

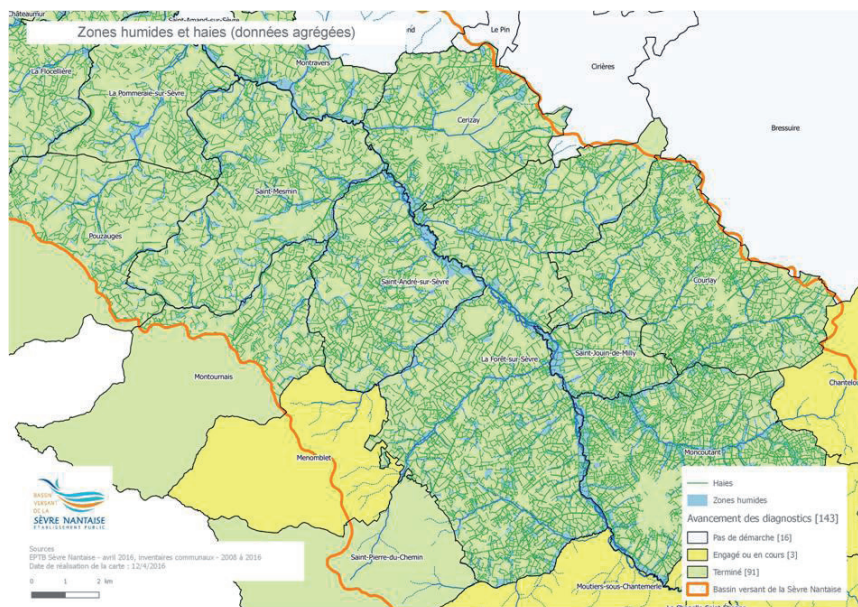


La base de données est connectée au logiciel de cartographie QGIS qui permet à l'équipe de l'EPTB de consulter les réponses des communes et de les solliciter pour d'éventuels compléments.

Zones humides et haies : agrégation des données

Le versement des données communales issues des diagnostics environnementaux dans une base de données unique permet une analyse globale à l'échelle du bassin. Il est ainsi possible de constituer des indicateurs utiles pour prioriser les actions de mise en œuvre du SAGE (cf. Mesures agro-environnementales et climatiques).

A ce jour, les données de 47 communes ont fait l'objet d'une agrégation ce qui représente près de 11 000 zones humides et 69 000 tronçons de haies.



Zones humides et haies recensées sur le secteur de Saint-André-sur-Sèvre (79)



Valorisation de la ressource en eau et des milieux aquatiques

Valoriser le patrimoine

Moulins et usines en bord de Sèvre Nantaise sont les témoins de l'utilisation passée de la force hydraulique. Afin de réaliser des projets sur les cours d'eau pour restaurer la continuité écologique et/ou valoriser un site hydraulique, il est nécessaire d'étudier cet héritage pour mieux connaître la vie de la rivière et sa gestion passée.

Mise en mémoire

Inventaire et histoire des sites

Les **143 moulins et usines hydrauliques** ont fait l'objet d'un inventaire et d'une étude historique. Pour chaque site, des recherches, des collectes de documents, des contacts avec les propriétaires sont effectués.

Afin de conserver l'histoire des moulins, **des fiches d'identité ont été rédigées** avec la participation de partenaires (associations, propriétaires...) membres des « groupes de travail Histoire ». Les fiches d'identité sont disponibles sur l'Extranet "Pages Moulins".

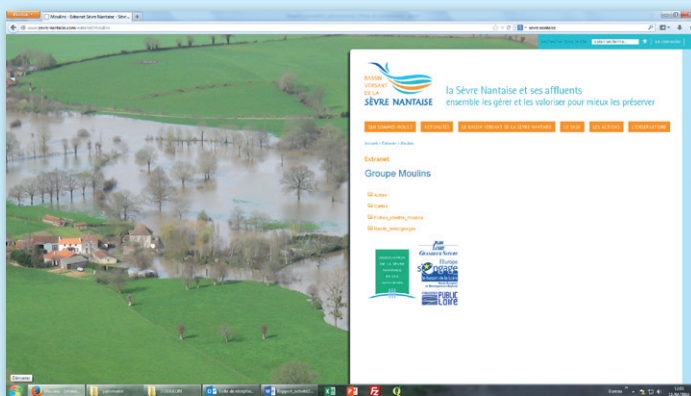


RAPPEL SUR ...

Les outils numériques sur le patrimoine hydraulique

L'Extranet « Page Moulins » est un accès privilégié pour les partenaires aux fiches moulins, cartes, récits de témoignages... à partir du site internet : www.sevre-nantaise.com

Une base de données « Moulins » est en cours de conception et d'alimentation pour rassembler toutes les données sur ce patrimoine et leurs documents associés (photos, cartes, cartes postales anciennes, archives...).



Extranet "Pages Moulins"



Hucheloup à Cugand (85) © HR

Valorisation des moulins et usines de la Sèvre Nantaise

Participation à différents évènements

- **Juin 2015** : visites commentées au Moulin de Nid d'Oie à l'occasion des Journées du Patrimoine de Pays et des Moulins (120 visiteurs)
- **Septembre 2015** : visites commentées au Moulin de Nid d'Oie, à l'occasion de RandissimO organisé par l'Office de tourisme du Vignoble de Nantes
- **Septembre 2015** : Journées Européennes du Patrimoine à Nid d'Oie (381 visiteurs)
- **Novembre 2015** : Randonnée commentée lors du Festival de la Haie à Moncutant organisé par l'Association du Pays du Bocage Branché (plus de 100 randonneurs)

Collecte de la mémoire orale et inventaire d'objets

L'année 2015 est consacrée à la conception du récit de témoignages des anciens ouvriers de l'usine Feutre de l'Ouest sur le site d'Hucheloup à Cugand (85).

Depuis 2009, 34 personnes ont été interviewées, représentant au total 278 heures d'enregistrement. Les objets (machines et outils) de Gervaux (Loire-Atlantique), Nid d'Oie (Loire-Atlantique), Fleuriais (Vendée), Moulin Neuf (Deux-Sèvres) ont été inventoriés.



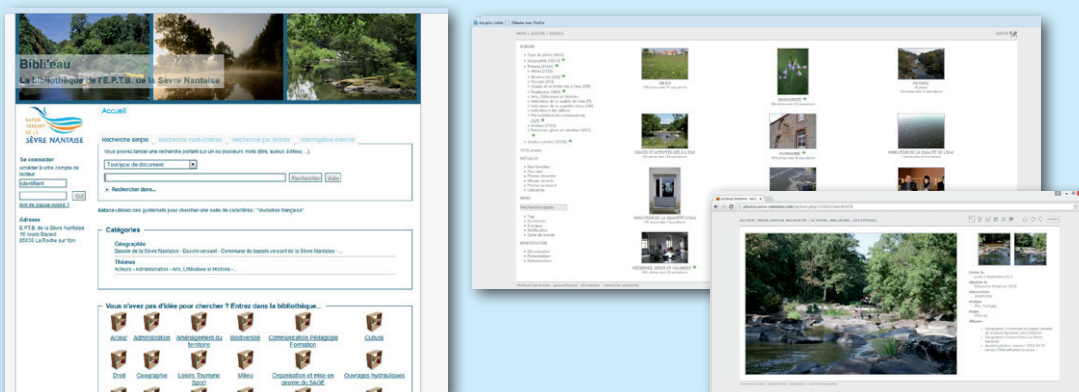
Journées européennes du patrimoine au Moulin de Nid d'Oie à Clisson (44)

ZOOM SUR ...

La photothèque et la documentation de l'EPTB Sèvre Nantaise

L'alimentation de la base documentaire de l'EPTB Sèvre Nantaise, regroupant toutes les ressources papier et numérique autour de l'eau et le bassin versant s'est poursuivie. Cette bibliothèque compte plus de 600 documents (papier et numériques).

La photothèque de l'EPTB Sèvre Nantaise continue à être alimentée de prises de vues du territoire du bassin versant de la Sèvre Nantaise et d'actions menées par la structure. Cette base de données répertorie plus de 10 000 photographies.



La base documentaire et la photothèque sont construits sur la base de logiciels libres accessibles à toute l'équipe via internet et adaptés aux besoins de l'EPTB



Un programme pédagogique pour sensibiliser le jeune public

L'EPTB Sèvre Nantaise propose pour la cinquième année consécutive aux enseignants de cycle 2, de cycle 3 et de cinquième de participer à un programme pédagogique sur l'eau et les milieux aquatiques.

C'est bien pour répondre à une volonté de la CLE du SAGE « Sensibiliser, informer, former et responsabiliser » que ce projet est mis en oeuvre sur le territoire depuis la rentrée scolaire 2010-2011.

L'action a pour objectif de sensibiliser les enfants au respect de notre patrimoine commun : l'eau.

Les thèmes du projet pédagogique :

- le bassin versant de la Sèvre Nantaise,
- les usages et activités sur le bassin versant de la Sèvre Nantaise,
- la continuité écologique : le déplacement des poissons et des sédiments,
- les milieux naturels : les zones humides et les haies,
- la biodiversité dans le bassin versant de la Sèvre Nantaise.

Documents et outils pédagogiques à la disposition des enseignants

- un document d'information,
- le projet éducatif sous la forme de trois livrets enseignants (un par niveau scolaire),
- une maquette interactive du bassin versant,
- des fiches d'exercices et de questions pour l'élève en lien avec les activités proposées dans les livrets enseignants,
- des diaporamas de photographies, schémas, illustrations et cartes,
- un annuaire des structures d'éducation à l'environnement pouvant intervenir en classe ou sur le bassin versant,
- la liste des établissements inscrits au programme pédagogique pour mettre en place les échanges amont/aval,
- une liste non exhaustive des structures travaillant sur les thèmes liés à l'eau et aux milieux aquatiques sur le bassin versant.

Ces documents sont accessibles depuis un extranet pédagogie pour les enseignants, structures d'éducation à l'environnement, inspections académiques et directions diocésaines...

Ils peuvent également disposer du jeu parcours « Les 100 secrets de la Sèvre Nantaise » et de la malle pédagogique « Au fil de la Sèvre Nantaise » composée d'épuisettes et de jumelles.



Maquette interactive

Quelques indicateurs de l'année scolaire 2010-2011 à l'année 2014-2015

83 collèges et écoles

277 classes

6 449 élèves

Montfaucon-Montigné

Une leçon de SVT grandeur nature

Lundi, les élèves de cinquième du collège Pont-de-Moine ont suivi leurs cours en milieu naturel.



C'est sous la pluie que la demi-classe a fait la synthèse de ses découvertes avec Claudine Borel.

L'établissement public territorial du bassin de la Sèvre nantaise (EPTB) a proposé au collège du Pont-de-Moine une animation pédagogique comme à tous les établissements scolaires localisés sur le bassin versant de la Sèvre nantaise. « Ce qui m'intéressait, c'était l'ancrage local, indique M. Guiguen, le principal. Après en avoir parlé avec Thierry Lemasson, le professeur de SVT, nous avons décidé d'en faire bénéficier toutes les classes de 5^e car la proposition était en adéquation avec leur programme. »

L'animation s'est déroulée en deux temps, d'abord en classe où on a présenté aux élèves le bassin versant de la Sèvre nantaise, la Moine (source, affluents, confluence, communes traversées...) et où on leur a fait découvrir la vie piscicole avec un jeu d'identification des espèces caractéristiques des eaux courantes et calmes puis sur le terrain avec deux intervenants.

« Julien Sauvêtre, animateur, a présenté la frayère à brochets, tout juste opérationnelle, rappelant le cycle de l'eau et le mode de vie des poissons... reproduction respira-

tion, nourriture... pendant qu'Eddy Renou, technicien de rivière, leur montrait l'aménagement du moulin juste à côté du Pont-de-Moine et leur expliquait le fonctionnement du système hydraulique avec la rivière naturelle et la rivière aménagée par les hommes, explique Claudine Borel coordinatrice pédagogique. Les ouvrages hydrauliques se dégradent ou ne fonctionnent plus, cela pose des soucis pour la vie piscicole et par les sédiments qui se déposent petit à petit. »

Marion Berthommier, vice-présidente du syndicat des vallées de la Moine et de la Sanguèze, précise alors que le syndicat allait prochainement lancer une étude sur le risque inondation dans le secteur du Pont-de-Moine et sur les obstacles naturels ou artificiels qui modifient le fonctionnement de la Moine de manière à recréer un écoulement sain pour la biodiversité.

Animation pédagogique collège Pont-de-Moine à Montfaucon-Montigné (49)
Article tiré du journal Ouest-France du 05/05/2015

Faits marquants

Avril 2015

Invitation de la presse autour des animations sur la Moine à Montfaucon-Montigné

Mai 2015

Fête de la pêche à Cugand organisée par l'AAPPMA de Cugand ; animation autour de la maquette interactive du bassin versant de la Sèvre Nantaise réalisée par l'EPTB

Septembre 2015

Présentation du programme pédagogique aux élus de la Commission Environnement de l'Agglomération du Bressuirais

Septembre 2015

Présentation du programme pédagogique aux enseignants des établissements scolaires organisée par la Communauté de communes du Pays de Pouzauges, avec la collaboration du CPIE Sèvre et Bocage et Vendée Eau

ZOOM SUR ...

Explications aux élèves des travaux effectués dans leur rivière



Randonnée pédestre Zones humides et haies bocagères avec le collège Saint-Gabriel de Saint-Laurent-sur-Sèvre

En 2015, les sorties pédagogiques sur les lieux de travaux et d'aménagements de cours d'eau effectués par les syndicats de rivière ont été renouvelées :

- Animation autour de la vie des poissons et la continuité écologique sur la Moine à Montfaucon-Montigné (49) pour les 5 classes de 5^e du collège public de Montfaucon-Montigné, avec la Fédération de pêche de Maine-et-Loire et le Syndicat mixte des Vallées de la Moine et de la Sanguèze,
- Animation Biodiversité et espèces envahissantes à Moncutant (79) pour la classe de 5^e et la classe ULIS du collège public de Moncutant, avec François CAILLEAUD et Charley GREGOIRE,
- Randonnée pédestre Zones humides et haies bocagères suite à l'inventaire communal pour les 2 classes de 5^e du collège Saint-Gabriel de Saint-Laurent-sur-Sèvre (85), avec Dominique MAUDET, Président de la CLE.

La liste des communes concernées depuis le lancement du programme pédagogique



- | | | | |
|---|--|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> • Boussay (44) • Château-Thébaud (44) • Gorges (44) • Haute-Goulaine (44) • La Regrippière (44) • Le Pallet (44) • Maisdon-sur-Sèvre (44) • Monnières (44) • Mouzillon (44) • Nantes (44) • Remouillé (44) • Rezé (44) • Saint-Lumine-de-Clisson (44) | <ul style="list-style-type: none"> • Vallet (44) • Vertou (44) • Cholet (49) • Gesté (49) • Maulévrier (49) • Montfaucon-Montigné (49) • Saint-Christophe-du-Bois (49) • Saint-Germain-sur-Moine (49) • Saint-Macaire-en-Mauges (49) • La Séguinière (49) • La Copechagnière (85) • Cugand (85) • La Flocellière (85) | <ul style="list-style-type: none"> • Les Herbiers (85) • Les Landes-Génusson (85) • Mallièvre – Treize-Vents (85) • Mesnard-la-Barotière (85) • Montaigu (85) • Mortagne-sur-Sèvre (85) • La Rabatelière (85) • Saint-Aubin-des-Ormeaux (85) • Saint-Laurent-sur-Sèvre (85) • Saint-Martin-des-Tilleuls (85) • Tiffauges (85) • Cerizay (79) • La-Chapelle-Saint-Laurent (79) | <ul style="list-style-type: none"> • Chanteloup (79) • Cirières (79) • La-Forêt-sur-Sèvre (79) • Largeasse (79) • Loublande (79) • Mauléon (79) • Moncutant (79) • Montigny (79) • Moutiers-sous-Chantemerle (79) • Saint-Amand-sur-Sèvre (79) • Saint-Rémi-de-Courlay (79) • Saint-Pierre-des-Echaubrognes (79) • Le Temple (79) |
|---|--|--|--|

Informer et sensibiliser afin de mieux préserver le cours d'eau

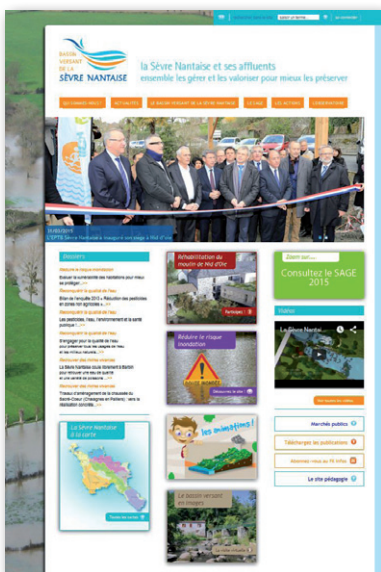
L'objectif est d'informer et de sensibiliser la population et les acteurs du territoire à la richesse et à la fragilité du bassin versant. Les actions exemplaires menées à l'échelle du bassin sont valorisées.

Le site internet www.sevre-nantaise.com

Le site internet www.sevre-nantaise.com a comme objectif de présenter le territoire et les actions menées pour améliorer la qualité de l'eau et préserver les cours d'eau et la biodiversité. Les contenus sont renseignés par l'EPTB Sèvre Nantaise et les syndicats de rivière.

Ce site est régulièrement mis à jour grâce, notamment, aux différentes brèves liées à l'actualité. La fréquentation du site internet est stable, plus de 31 585 visites en 2015 et plus de 90 155 pages vues ont été dénombrées. En 2016, le site fera l'objet d'une actualisation.

Des nouveaux contenus ont été effectués notamment sur le volet "alternatives aux pesticides", "pesticides, particuliers, comment agir ?", dossier sur la charte de l'éco-jardinier.



Page d'accueil du site Internet www.sevre-nantaise.com

31 585
visites

2
lettres
d'informations

90 155
pages vues

Fiches retours d'expérience et thématiques

L'EPTB Sèvre Nantaise travaille sur des thèmes particuliers dans le domaine de la gestion de la ressource en eau. Ces sujets sont parfois techniques et suscitent des interrogations de la part des agents et élus des collectivités locales. C'est pourquoi l'EPTB réalise des fiches thématiques et retours d'expérience pédagogiques et qui servent de support d'informations. Ces fiches apportent une information complémentaire sur les fondamentaux de la gestion de la ressource en eau dans le but non seulement d'informer mais aussi de sensibiliser et d'inciter les acteurs du bassin versant à agir. Ces fiches peuvent porter également sur des actions.



Fiche thématique portant sur les pesticides



Fiche retour d'expérience portant sur la renaturation de cours d'eau sur le site de la Daunière



Visuels de la vidéo "La Petite Maine a retrouvé la ligne suite à la suppression du clapet de la Daunière"

La signalétique pédagogique portant sur les milieux aquatiques

La réalisation de la signalétique commune à plusieurs syndicats de rivière et à l'EPTB suit son cours. En 2015, des panneaux d'informations ont été implantés à Clisson et à Saint-Laurent-sur-Sèvre.

De nouveaux panneaux sont prévus en 2016 à Cerizay.

En 2015, plusieurs fiches ont été éditées et diffusées au sein des communes, établissements intercommunaux, syndicats de rivière concernés. Il s'agit de la fiche thématique portant sur les pesticides intitulée « Réduire les usages de pesticides pour améliorer la qualité de l'eau, satisfaire tous les usages et protéger la santé publique ». Une fiche retour d'expérience a également été réalisée, portant sur la renaturation de cours d'eau en lien avec les débits et les volumes d'eau sur la Maine, sur le site de la Daunière à Saint-Georges-de-Montaigu. Cette dernière est intitulée « La Petite Maine a retrouvé la ligne suite à la suppression du clapet de la Daunière ». Elles sont également en ligne sur le site internet. La fiche retour d'expérience est accompagnée d'une brève présentation vidéo afin de faciliter la compréhension.

Stratégie de communication liée au SAGE

À partir du plan de communication de l'EPTB Sèvre Nantaise et à l'occasion de la finalisation de la révision du SAGE, il s'agit désormais de définir une stratégie de communication spécifique au SAGE prenant en compte la définition d'une campagne de communication et d'un événementiel. Cette stratégie sera basée sur les enjeux du SAGE.

Une agence de communication a été retenue pour cette réalisation. Il lui est demandé non seulement de mener une réflexion stratégique, conseiller et accompagner la CLE, faire des propositions d'actions pour chaque enjeu du SAGE mais aussi de concevoir les outils sur une période de deux ans dont les documents de présentation du SAGE.

A ce jour, le diagnostic de communication et les premiers éléments liés à la stratégie ont été formulés. Ceux-ci ont fait l'objet d'une présentation à la CLE les 26 février et 21 mai 2015. Désormais, une réflexion est en cours de manière à ce que chaque enjeu du SAGE, dispose d'objectifs de communication, de cibles et des messages.

4 Vie et fonctionnement de la structure



L'équipe de l'EPTB



En mai 2016, l'équipe de l'EPTB se compose de la manière suivante :

Présidence

- Jean-Paul Brégeon (6)

Direction

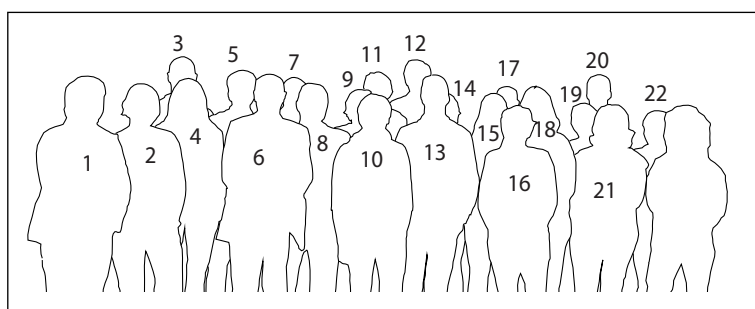
- Astrid Gadet, directrice et animatrice du SAGE du Bassin de la Sèvre Nantaise (4)

Pôle Administration générale et Communication

- Annabel Dreillard, responsable de pôle (16)
 - Sylvie Boidron, assistante administrative (absente sur la photo)
 Claudine Borrel, chargée de mission patrimoine et coordinatrice pédagogique (21)
 - Émilie Douet, assistante administrative (2)
 - Valérie Dron, chargée de gestion financière et administrative (absente sur la photo)
 - Hélène Messenger, chargée de gestion administrative et assistante communication (absente sur la photo)
 - Frédérique Minguet, assistante ressources humaines et marchés publics (14)
 - Martine Rousseau, chargée de gestion financière (9)

Pôle Analyse territoriale et Systèmes d'information

- Sébastien Renou, responsable de pôle (5)
 - Antoine Rivière, chargé de mission observatoire (absent sur la photo)



Pôle Actions territoriales

- Antoine Charrier, responsable de pôle et animateur du SAGE du Bassin de la Sèvre Nantaise (13)
 - Mélanie Baillard, chargée de mission agricole (absente sur la photo)
 - Joseph Bertrand, technicien de rivière (7)
 - Yann Binaut, animateur de bassin versant (absent sur la photo)
 François Cailleaud, technicien de rivière (1)
 - Julia Despois, chargée de mission captage Grenelle Longeron (10)
 - Line Fillonneau, animatrice de bassin versant (15)
 - Damien Gallard, technicien de rivière (3)
 - Adrien Pajot-Wagner, chargé de mission inondations (absent sur la photo)
 Odile Pluchon, technicienne de rivière (19)
 - Eddie Renou, technicien de rivière (absent sur la photo)
 - Muriel Ribeyrolles, technicienne de rivière (22)

Départs

► Janvier 2015 :
 - Justine Leclercq, assistante communication en contrat
 - Geneviève Morineau, chargée de gestion financière
 ► Juin 2015 : Franck Binjamin, chargé de mission observatoire
 ► Août 2015 :
 - Pierre-Yves Fadet, stagiaire SIG (17)
 - Jonathan Guérin, stagiaire Charte "Jardiner au naturel" (11)
 - Florian Vannienwenhove, stagiaire PCS (12)
 ► Octobre 2015 :
 - Boris Lustgarten, directeur (8), retraite
 ► Décembre 2015 :
 - Laurane Barreau, chargée de mission inondations (18)
 - Charley Grégoire, technicien de rivière (20)

Stagiaire 2016

- Colin Moreau, stagiaire en analyse territoriale et systèmes d'information

Le siège de l'EPTB

Inauguration du Moulin de Nid d'Oie à Clisson, siège de l'EPTB Sèvre Nantaise

Le conseil d'administration a choisi d'implanter le **siège social et administratif de l'EPTB** au moulin de Nid d'Oie à Clisson (44), au cœur du bassin versant de la Sèvre Nantaise.

Les travaux ont commencé en février 2014 et ont été réceptionnés en mars 2015.

Le moulin réhabilité a été inauguré le 31 mars 2015 en présence des élus du bassin versant, de la maîtrise d'oeuvre, des entreprises, des partenaires techniques et financiers de ce projet.



Inauguration du moulin de Nid d'Oie à Clisson (44)

L'opération globale (études, maîtrise d'oeuvre, travaux...) s'élève à environ 1 800 000 € TTC. Le coût définitif des travaux s'élève à 1 300 000 € HT. Les départements de la Loire-Atlantique, du Maine-et-Loire, des Deux-Sèvres et de la Vendée financent les travaux en tant que membres du syndicat mixte, à hauteur d'un million d'euros.



Le moulin de Nid d'Oie réhabilité à Clisson (44)



Discours de M. Jean-Pierre CHAVASSIEUX lors de l'inauguration du moulin de Nid d'Oie à Clisson (44)

Nous remercions les partenaires financiers qui ont soutenu l'opération :

- le Conseil départemental de la Loire-Atlantique (48 000 €),
- la Région des Pays-de-la-Loire (20 000 €),
- le programme européen LEADER du Pays du Vignoble Nantais (92 077,17 €),
- la Fondation du patrimoine (20 000 €),
- la Fondation Total (80 000 €),
- le groupe Picoty (7 480 €),
- l'Association de la Sèvre Nantaise et ses Affluents (83 910 €),
- les caisses locales et régionales du Crédit agricole et la Fondation du Crédit agricole (10 000 €),
- des particuliers (13 148 €).

La Ville de Clisson prévoit des aménagements de voirie sur la route qui dessert Nid d'Oie pour la fin d'année 2015.

Partenaires institutionnels :



Partenaires de l'opération :



CLISSON VILLE

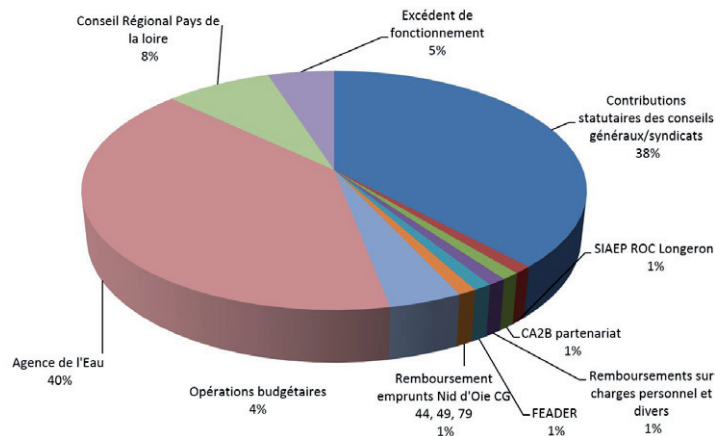
et les généreux donateurs

Les travaux ont été réalisés par :

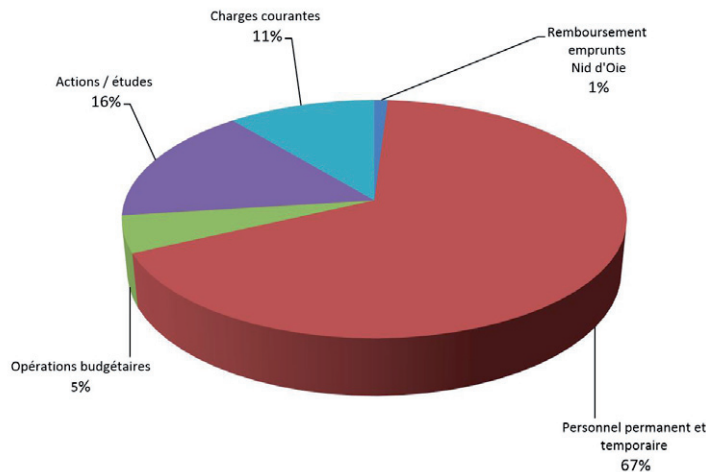
- ▶ **Maîtrise d'œuvre** : cabinet d'architectes RHIZOME (Rennes), cabinet Desmonts, économiste (Pacé) Ouest Structure, BE Structures (Rennes), Terragone, BE paysages et VRD (St Jacques de la Lande), Icofluides, BE Energie (Thorigné-Fouillard).
- ▶ **Bureau de contrôle** : SOCOTEC / Bureau SPS : Bureau Véritas.
- ▶ **Entreprises retenues** : Entreprise Maudet, lots Gros œuvre et ravalement (Saint-Laurent-sur-Sèvre), Entreprise Batibois, lot Charpente bardage bois (Maulévrier), Entreprise Rolland des Bois, lot Traitement des bois (La Baule), Entreprise Le Lorec, lot Couverture (Marsac-sur-Don), Entreprise Euro Etanche, lot Etanchéité (Saint-Lyphard), Entreprise Actiba, lot Menuiseries extérieures alu (Saint-Hilaire-de-Loulay), Entreprise BP Metal, lot Charpente métallique serrurerie (Landivisiau), Entreprise Acoustic' Ouest, lot Cloisons sèches doublages faux plafonds (La-Haye-Fouassière), Entreprise Lechat, lot Menuiseries intérieures bois (Vallet), Entreprise Calandreau, lot Revêtement des sols faïence (Chantonay), Entreprise Ringard, lot Peinture (Cholet), Entreprise Orona, lot ascenseur (La Mézière), Entreprise Pineau, lots Plomberie chauffage ventilation et électricité (Cugand), Entreprise Arbora, lot Aménagements naturel et paysager (Torfou).

Budget 2015

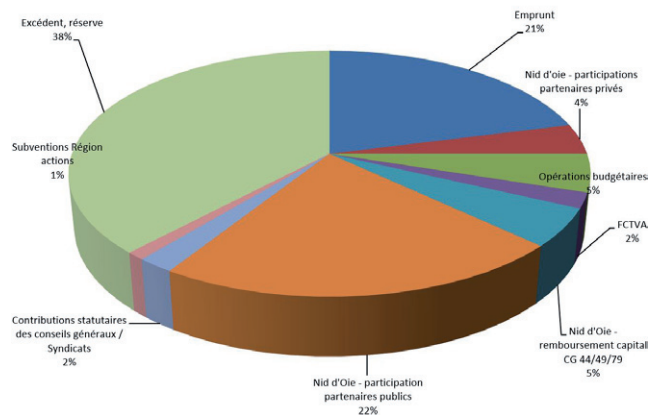
Recettes de fonctionnement
1 645 088 €



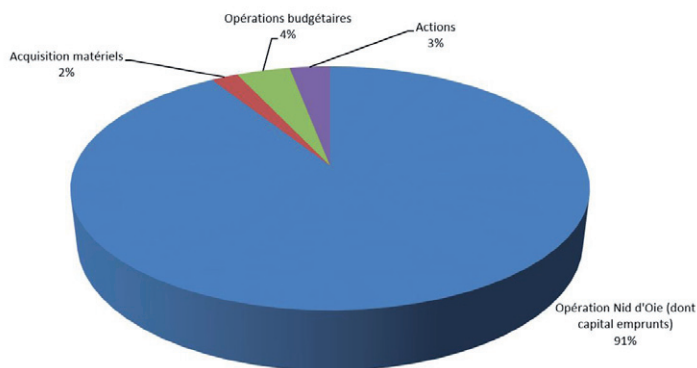
Dépenses de fonctionnement
1 523 914 €



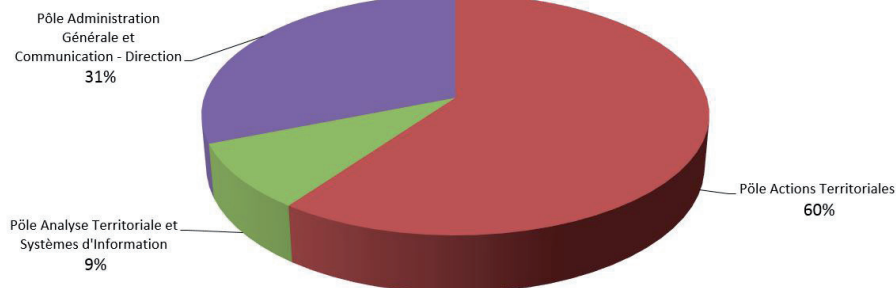
Recettes d'investissement
941 414 €



Dépenses d'investissement
1 005 842 €



Dépenses de personnel
1 016 270 €



L'exécution du budget 2015 se traduit par un montant total de dépenses de 2 529 756 €.

Les recettes de la section de fonctionnement

Les recettes de la section de fonctionnement s'élèvent à 1 645 088 € pour l'année 2015.

Les Départements ont contribué à hauteur de 533 588 €. Les syndicats de rivière, membres statutaires depuis la création du syndicat mixte EPTB Sèvre Nantaise, participent à hauteur de 97 165 €. Au 1er juillet 2015, deux collectivités ont rejoint le syndicat : la Communauté d'Agglomération du

Bocage Bressuirais (CA2B) et le Syndicat Intercommunal pour l'Alimentation en Eau de la Région Ouest de Cholet (SIAEP ROC).

L'EPTB a pu assurer ses missions et réaliser ses actions grâce aux partenaires financiers extérieurs. L'Agence de l'eau Loire-Bretagne, premier partenaire financier extérieur de l'EPTB, a ainsi versé 653 500 € d'aides. La Région des Pays de la Loire a permis de financer des actions à hauteur de 124 318 € dans le cadre des contrats régionaux de bassin versant 2008-2010, 2012-2014 et 2015-2017.

Les dépenses de la section de fonctionnement

Les dépenses de la section de fonctionnement s'élèvent à 1 523 914 € pour l'année 2015.

Les dépenses liées aux actions et études sont passées de 224 731 € en 2014 à 248 741 € en 2015. Le programme d'actions représente 16 % du budget avec notamment le lancement de l'action de sensibilisation des usagers aux problématiques des pesticides (21 514 €), la poursuite de l'étude captage du Longeron (43 432 €) et la finalisation de la révision du SAGE (16 323 €).

Les dépenses liées aux milieux aquatiques s'élèvent à 95 423 € avec principalement la poursuite des indicateurs du Contrat Restauration Entretien (CRE) (29 574 €), la poursuite de l'étude de l'étang Puy Genest (25 926 €), la réalisation

de fiches techniques accompagnées de vidéos (15 915 €) et le lancement de l'étude du site de la Sagesse (11 146 €).

D'autres actions, comme la poursuite des prestations pédagogiques, la géolocalisation de l'itinéraire de randonnée pédestre du GR de Pays de la Sèvre Nantaise en vue de la réédition du topoguide ont également marqué l'année 2015.

67 % des dépenses sont consacrées au personnel.

Les charges courantes de l'établissement représentent, quant à elles, 11 % du budget de fonctionnement (161 504 €).

Les dépenses et les recettes de la section d'investissement

L'opération relative au siège de l'EPTB au moulin de Nid d'Oie à Clisson s'est poursuivie en 2015 avec l'achèvement des travaux pour 842 645 €. Les échéances liées à l'emprunt s'élèvent à 44 943 €.

Les conseils départementaux de Loire-Atlantique, Maine-et-Loire et Deux-Sèvres ont également procédé au versement des échéances liées à cet emprunt. Le conseil départemental

de la Vendée a versé sa participation pour cette opération à hauteur de 73 245 €.

L'investissement courant, pour un montant de 52 714 €, concerne l'acquisition d'un véhicule, de matériels et de mobilier. L'EPTB a sollicité les participations statutaires au titre de l'investissement auprès des départements et des syndicats membres à hauteur de 18 000 € pour l'exercice 2015. Le FCTVA a été encaissé pour un montant de 18 665 €.

Les dépenses de personnel

En 2015, les dépenses de personnel s'élèvent à 1 016 270 €. L'EPTB emploie 18 agents permanents dont 6 techniciens de rivière. Deux chargés de mission ont été recrutés en 2014 pour l'appui technique lié aux milieux aquatiques pour le programme 2014-2015 (1/2 temps) et pour le Programme d'Actions et de Prévention des Inondations (PAPI).

L'EPTB a bénéficié des aides de l'Agence de l'Eau, du Conseil Régional des Pays-de-la-Loire dans le cadre du Contrat Régional de Bassin Versant (CRBV) pour l'animation du SAGE, la coordination et la mise en œuvre du Contrat Restauration Entretien (CRE) et les missions d'études. Le SIAEP de la Région Ouest de Cholet (ROC) apporte également son aide pour le dossier relatif au captage du Longeron.

Ces aides, d'un montant de 579 342 €, couvrent 57 % des charges de personnel.



Vue de la Sèvre Nantaise depuis la passerelle Moulin Neuf à Treize-Vents (85) © EL



Les collectivités
membres de l'EPTB :



IMPRIM'VERT® Papier PEFC
Réalise par l'EPTB

ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL DU BASSIN DE LA SÈVRE NANTAISE
Moulin de Nid d'Oie - 10bis route de Nid d'Oie- CS 49405 - 44194 CLISSON CEDEX
Tél : 02 51 80 09 51 - Fax : 02 51 80 50 11 - Mail : eptb@sevre-nantaise.com

www.sevre-nantaise.com